

/ Groupement d'employeurs : une variante de la « flexisécurité »

Flexibilité pour l'employeur, sécurité de l'emploi pour le salarié : c'est le modèle développé par Convergence, le groupement d'employeurs, locataire hébergé à l'Espace Régley. Une quarantaine de salariés et autant d'entreprises y ont déjà souscrit, dans tous secteurs d'activité.

Que l'entreprise doive faire face à un pic d'activité saisonnier ou qu'elle n'ait besoin que d'un poste à temps partiel, le groupement d'employeurs est LA solution. « Pour l'employeur, parce que c'est pour lui une façon de fidéliser des compétences ; pour le salarié, parce qu'il dispose d'un contrat unique et pérenne, quel que soit le nombre d'employeurs », explique Marion Lassus, directrice de Convergence.

Comment ça marche ? Le salarié signe un CDI avec Convergence, qui à son tour signe des contrats de mise à disposition avec les entreprises adhérentes intéressées par son profil. Le groupement d'employeurs s'occupe du recrutement et de toutes les démarches administratives, déchargeant ainsi l'employeur des formalités habituelles. « Nous gérons la fiche de paie, la visite médicale, l'entretien annuel et la formation du salarié », précise Marion Lassus. Il y a aussi des délégués du personnel, des chèques-cadeaux en fin d'année et même des animations organisées par Convergence : journée bien-être, cours de sophrologie, séances d'ostéopathie !

Pas que l'agroalimentaire

Convergence facture ses services en appliquant un coefficient de 1,67 aux heures effectuées par un non-cadre, et de 1,90 pour un cadre. En clair, pour un salaire de 10 euros brut par heure, le groupement prélève 16,70 euros ou 19 euros auprès de l'employeur, somme qui comprend les charges patronales, les congés payés et les frais de gestion du groupement. Il existe deux types de temps partagé : saisonnier ou hebdomadaire. Dans le premier cas, on raisonne en mois passés en entreprise, dans le second cas, en journées.

Convergence a vu le jour en 2014 pour répondre aux besoins de l'agroalimentaire, secteur confronté à de fortes variations d'activité suivant les périodes. C'est pourquoi on retrouve des entreprises comme Vivescia, Cémoi ou Bonduelle parmi les membres

fondateurs. C'est d'ailleurs le directeur de l'usine Bonduelle à Saint-Benoist-sur-Vanne, Geoffroy d'Alès, qui préside le groupement. Mais le système n'aurait pas fonctionné avec des entreprises ayant toutes les mêmes besoins en même temps.

Convergence est donc un groupement interprofessionnel, auquel adhèrent des entreprises aussi différentes que Michelin, Festilight, Gamba Rota, Provexi ou La Poste, pour ne citer qu'elles.

La formule semble viable, puisque Convergence vit sans subvention. Pour la première fois cette année, l'association a même redistribué une partie de ses bénéfices aux salariés ! ■

Frédéric Marais

<http://ge-convergence.fr>

Convergence montre l'exemple

Le groupement d'employeurs utilise ses propres services ! En effet, Convergence emploie pour son compte une assistante, à raison de vingt heures par semaine. Sandra s'occupe du relevé des heures, de la préparation des paies et de la facturation. Elle effectue quatre autres heures de travail au sein d'une entreprise à La Rivière-de-Corps, l'Atelier Champenois de Broderie (ACB), où elle est chargée de préparer la comptabilité.



Marion Lassus.

■ Pas de profil type ■

A ce jour, Convergence emploie 40 salariés et travaille avec 45 entreprises aubois mais aussi icaunaises. On compte autant d'hommes que de femmes, et l'âge va de 19 à 56 ans. Le temps passé en entreprise varie d'une demi-journée par semaine à huit mois par an. Trois

quarts des salariés sont sur un rythme saisonnier, à raison de deux ou trois employeurs chacun. Trois quarts aussi sont en production (cariste, conducteur de ligne, etc.), et un quart sur des fonctions support (assistant administratif ou commercial, informaticien, animateur QSE, etc.).